

L'honorable M. BOSTOCK: Je désire protester vigoureusement contre l'introduction d'un projet de loi aussi important au dernier jour de la session, quand le Gouvernement n'a même pas eu le temps de faire imprimer ce bill selon la forme dans laquelle les projets de loi doivent être présentés au Sénat. Ce bill nous est soumis comme renfermant des conclusions auxquelles en est arrivé le comité spécial que les Communes ont institué et qui, si je ne me trompe, n'a présenté son rapport que ces jours derniers. Je vois de graves objections à ce que le Gouvernement nous presse, aux dernières heures de la session, d'adopter une loi de ce genre dont la portée peut être considérable, et que nous n'avons pas eu le temps d'étudier. Même le leader du Gouvernement vient d'admettre que le surcroît de travail qui lui a incombé ces derniers jours l'ont empêché de donner à ce bill le temps qu'il méritait, et qu'il n'a pu en étudier la portée, contrairement à son habitude. J'estime que cette Chambre devrait faire savoir au Gouvernement qu'elle s'oppose énergiquement à ce que des mesures aussi importantes que celle-ci lui soient soumises à la dernière heure.

Nous sommes tous d'accord sur le principe qu'il faut nous efforcer de remédier aux abus qu'ont révélés les enquêtes des commissions instituées par le Gouvernement et du comité spécial des Communes. Il y a été démontré que les prix des matières nécessaires à la vie avaient été majorés et qu'il existait nombre d'abus de toute sorte. Nous voulons que cela cesse, mais lorsque le Sénat est appelé à passer en toute hâte des lois de cette nature, je doute fort que nous travaillions d'une façon satisfaisante pour le pays et que ces mesures aient les résultats permanents que l'on désire. Je ne crois pas qu'un seul membre de cette Chambre ait réellement eu le temps d'étudier jusqu'à quel point les dispositions de cette loi seront efficaces.

L'honorable M. POWER: Voilà une mesure bien importante, qui nous est soumise à une heure bien mal choisie. Les conditions difficiles de l'heure présente, que l'on résume dans cette expression courante du "coût élevé de la vie", existent depuis au moins trois ans. Les statistiques démontrent que dès la première et la deuxième année de guerre le prix des matières indispensables à la vie, telles que les denrées et les vêtements, a augmenté de la façon la plus anormale et la plus injustifiable. D'ailleurs, cette majoration n'est pas une chose nouvelle. Sous les premiers rois anglais,

je ne me rappelle plus si c'est sous le règne d'Edouard III ou d'Edouard I, on découvrit que certaines gens vendaient à des prix trop élevés, et une loi fut adoptée punissant sévèrement les accapareurs et les intermédiaires. Une loi semblable fut passée en 1758, à la première législature de la petite province que je représente. La guerre de sept ans venait de commencer, et certaines personnes d'Halifax en avaient profité pour augmenter indûment le prix des matières nécessaires à la vie. La législature se hâta d'intervenir, et adopta une loi punissant ces abus. Nous n'avons pas simplement ici une législature à ses débuts, comme c'était le cas pour la Nouvelle-Ecosse, mais un Parlement de tout le Dominion, comprenant une vingtaine de ministres, et lorsqu'il se produit un mouvement tel qu'en a connu la Nouvelle-Ecosse, notre Parlement et notre Gouvernement ne savent pas y remédier, comme l'a fait la législature de cette province. Le Gouvernement a cependant fait un acte que je considère bien avisé en nommant un contrôleur des vivres et en choisissant pour ce poste un homme qui, ainsi que le démontrent les résultats, était hautement qualifié pour ces fonctions. Ce monsieur a présenté un rapport qui révélait un état de choses très grave, et qui démontrait que des individus avaient réalisé des profits immenses et indus dans la vente des matières nécessaires à la vie. Quel en fut le résultat? Le Gouvernement s'empressait-il de soumettre des lois pour mettre fin à ces abus? Pas le moins du monde. Le Gouvernement renvoya ce contrôleur des vivres ou s'en débarrassa, et les maux qui existaient lors de la présentation dudit rapport subsistent depuis deux ans et ne font actuellement que s'aggraver. Je ne sais vraiment comment nous pouvons excuser un Gouvernement qui compte vingt ministres, et qui néglige de prendre soin de choses aussi essentielles que le sont les denrées et les vêtements. Notre pauvre peuple a payé ses vêtements et ses vivres cent pour cent de plus qu'il n'aurait dû, et voici que le Gouvernement se décide à la onzième heure. Il n'a pas même le crédit, avec tous ses ministres et ses commissions, de s'être rendu compte par lui-même de ce qui se passait, et il n'agit maintenant qu'à la suite des révélations qui ont été faites devant le comité de la Chambre des communes. Il semblerait qu'avec toutes les commissions qu'il a instituées, le Gouvernement eût dû découvrir la cause du mal plus facilement que le comité des Communes, qui n'a eu pourtant besoin que d'une

L'hon. sir JAMES LOUGHEED.